



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE  
VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :  
17  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de pouvoirs : 6  
Nombre de membres absents : 2

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 10 décembre 2024

**OBJET :**

DE-CCAS-24-12-1-04) PROPOSITION DE REMISE GRACIEUSE DU SOLDE  
D'UN PRET D'HONNEUR, MADAME D

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix décembre à dix-sept heures  
trente,

**Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de  
Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le jeudi 05  
décembre 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
Mme BRÉON, Vice-Présidente.**

Présents : Mme BRÉON, M. COMBE, Mme De VINZELLES, Mme DUPRE,  
Mme GAUVAIN, Mme HAUCHEMAILLE, Mme PINÇON, M. POLITZER, Mme TOP.

Pouvoirs : Mme HUET (pouvoir à M. COMBE), Mme JOURION (pouvoir à Mme  
GAUVAIN), Mme LIBERT (pouvoir à Mme BRÉON), Mme MARTIN (pouvoir à Mme  
TOP), M. MORAINÉ (pouvoir à Mme De VINZELLES), Mme SERVIAN (pouvoir à  
Mme DUPRE).

Excusés : M. CHARDON, Mme GUYOMARD DE PREAUDET.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles ;

Vu le contrat de prêt conclu entre le Centre communal d'action sociale et Madame D. le 17 mai 2023 ;

Considérant la situation de Madame D. et son incapacité à répondre à ses engagements financiers ;

### DÉLIBÈRE

*à l'unanimité,*

**ARTICLE UNIQUE** : Accorde, à titre exceptionnel, une remise gracieuse totale de la créance restant due par Madame D. au titre du prêt d'honneur, contracté le 17 mai 2023, soit la somme de 660 € (six cents soixante euros).

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON  
Vice-Présidente

*Signé*